NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.25/Add.1
10 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Nicaragua

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de stratégie concernant le programme de pays présentée au Conseil exécutif à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme du Nicaragua, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds supplémentaires, et un montant de 18 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001.

NICARAGUA : DONNÉES DE BASE

---

* E/ICEF/1996/18.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

(1994, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (en millions, 0-15 ans)	2,09
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	68
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	49
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (modérée ou grave, 1993)	12
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1990)	160
Taux d'alphabétisation (hommes/femmes, 1995)	65/67
Taux net de scolarisation primaire (garçons/filles, 1993)	79/81
Pourcentage des enfants inscrits en première année d'école primaire qui atteignent la quatrième année (1993)	55
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau salubre (%)	53
Pourcentage de la population ayant accès aux services de santé (1985)	83
PNB par habitant (dollars)	330
Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre :	
tuberculose :	89 %
diphtérie/coqueluche/tétanos :	74 %
rougeole :	74 %
poliomyélite :	84 %
Femmes enceintes vaccinées contre :	
tétanos :	

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Dans la note de stratégie concernant le programme du Nicaragua qu'elle a présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996 (E/ICEF/1996/P/L.25), la Directrice générale a souligné qu'en dépit des problèmes économiques, les indicateurs sociaux s'étaient améliorés et que les signes d'espoir ne manquaient pas. Après des années de conflit armé, le pays traverse une phase de reprise économique, de réconciliation politique et de démocratisation et un nouveau gouvernement devra être élu en octobre 1996.

2. Les disparités économiques, culturelles, régionales et les inégalités entre les sexes persistent, en particulier dans le centre, le nord et dans la région de l'Atlantique. C'est ainsi, par exemple, que les taux de mortalité infantile et maternelle varient sensiblement d'une région à l'autre et que les taux de redoublement dans l'enseignement primaire sont élevés. Les principales causes de mortalité juvéno-infantile sont les maladies diarrhéiques, les infections respiratoires aiguës et les affections périnatales. On constate l'apparition de problèmes tels que le VIH/sida, les sévices envers les enfants et les femmes dus à la violence au sein de la famille, le travail des enfants, leur placement en

institution, la toxicomanie et la prostitution et l'accroissement du nombre d'enfants délinquants.

3. Le Nicaragua a présenté en 1994 son premier rapport au Comité des droits de l'enfant, dont les principales recommandations ont été prises en compte dans l'élaboration du projet de code de l'enfant et de l'adolescent qui doit être approuvé en 1996.

PROGRAMME DE COOPÉRATION 1992-1996

4. Pendant la période 1992-1996, les objectifs du programme ont été en général atteints et, dans certains cas, dépassés. Outre l'évaluation effectuée par plusieurs donateurs et l'examen à mi-parcours, on a procédé à l'évaluation des programmes de santé et de nutrition, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que des services de base intégrés. Les recommandations qui ont été formulées, en particulier les préoccupations de l'équipe d'évaluation réunissant plusieurs donateurs sur la situation des femmes et la participation des organisations non gouvernementales (ONG), ont été prises en considération et les plans ont été ajustés en conséquence. Les interventions ont eu pour objet de renforcer les moyens dont disposent les pays pour réaliser les objectifs du programme d'action national dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UNICEF a apporté son concours à la formulation de politiques sociales, au renforcement des institutions, des mécanismes de coordination et à l'amélioration des méthodes pour mettre l'accent sur les droits et les besoins des enfants et des femmes et les défendre.

5. La politique de décentralisation a été facilitée par la mise en place de programmes de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de services de base intégrés axés sur le renforcement des capacités d'intervention des collectivités. Elle a également reçu l'appui du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un important programme de formation des femmes a été mis en place pour sensibiliser l'opinion à la question des inégalités entre les sexes et les réduire progressivement. Des activités de communication ont sensibilisé l'opinion sur les droits des enfants et des femmes. La coordination entre les institutions gouvernementales, les ONG et les autres partenaires de la société civile a été renforcée. La coordination interinstitutions a été également renforcée, en particulier avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine de la santé et avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour étudier les niveaux de vie et la question de la pauvreté.

Enseignements dégagés

6. Les stratégies de renforcement des capacités d'intervention des collectivités ont été très efficaces au niveau régional et devraient être poursuivies pour renforcer la politique de décentralisation. Cependant, il faudrait réduire l'ampleur de ces interventions pour que les activités convergent et aient un impact plus grand. Les politiques visant à sensibiliser l'opinion aux spécificités des hommes et des femmes et tenant compte de la différence entre les sexes devraient être renforcées, tout comme les liens entre les objectifs du programme d'action national, la Convention relative aux droits

de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, afin de promouvoir l'équité, la démocratisation et les droits de l'homme.

7. Il convient d'insister davantage sur l'amélioration des systèmes d'information pour suivre la situation des enfants et améliorer la mobilisation. Dans le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il faudrait adopter une approche plus globale du développement communautaire et établir des liens entre les secteurs et les programmes en insistant davantage sur le volet enseignement de l'hygiène. Les initiatives visant à promouvoir la participation des enfants devraient être encouragées, comme il convient, dans les différentes activités du programme de pays en donnant aux enfants la possibilité d'exprimer leur avis pendant la programmation et la mise en oeuvre des activités. Autre enseignement important, la durabilité passe par le renforcement des capacités d'intervention des collectivités, l'établissement de relations d'interdépendance équilibrées entre l'État et la société civile et une forte participation.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Masse commune des ressources						
Droits des enfants et des femmes	250	265	292	283	270	1 360
Santé et nutrition	160	160	180	250	250	1 000
Éducation	250	314	312	243	249	1 368
Services de base intégrés	194	120	70	70	70	524
Appui au programme	146	141	146	154	161	748
Total partiel	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Fonds supplémentaires						
Droits des enfants et des femmes	500	920	880	400	300	3 000
Santé et nutrition	1 350	1 350	650	575	575	4 500
Éducation	250	400	500	450	400	2 000
Services de base intégrés	1 200	1 950	2 050	1 800	1 500	8 500
Total partiel	3 300	4 620	4 080	3 225	2 775	18 000
Total	4 300	5 620	5 080	4 225	3 775	23 000

8. La préparation du programme a commencé en 1995 par l'analyse de la situation et une série de consultations avec le Gouvernement. Dans le cadre de celle-ci, on a examiné les recommandations de l'examen à mi-parcours qui avait été réalisé avec les autorités et le secteur non gouvernemental. Le projet de note de pays a été présenté au Ministère chargé des affaires sociales et aux principaux donateurs en août 1995. Les organismes gouvernementaux et les ONG

ont participé à l'élaboration du plan directeur des opérations et d'autres documents. Le projet de programme de pays examiné avec les représentants des organismes des Nations Unies et des donateurs en mars 1996 a également tenu compte des observations formulées par le Conseil d'administration sur la note de stratégie concernant le programme de pays. Des consultations ont eu lieu avec le système des Nations Unies et 10 représentants des principaux donateurs.

9. Le Nicaragua a mis en place un programme d'action national pour atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et appliquer les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces engagements sont étroitement liés à la politique sociale du pays qui vise à : a) donner la priorité aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population et b) améliorer l'efficacité des services publics en les décentralisant, en associant la société civile aux activités, en coordonnant celles-ci et en améliorant la gestion. Les principaux objectifs du nouveau programme d'action national, élaboré compte tenu des données fournies par le Gouvernement en 1990, consistent à : a) ramener le taux de mortalité infantile de 72 à 55 pour 1 000 naissances vivantes; b) réduire le taux de mortalité des moins de 5 ans en le ramenant de 160 à moins de 80 pour 1 000 naissances vivantes; c) abaisser le taux de mortalité maternelle de 160 à moins de 80 pour 100 000 naissances vivantes; d) éliminer presque totalement la carence en vitamine A et en iode; e) accroître de 50 % le pourcentage d'élèves terminant l'école primaire; f) améliorer l'approvisionnement et l'assainissement en portant le taux de couverture à 98 % dans les zones urbaines et à 50 % dans les zones rurales; et g) améliorer les soins aux enfants qui ont besoin de protection spéciale. Le programme d'action national sera révisé en 1996 pour adapter les objectifs actuels à ceux qui ont été convenus par le Nicaragua au Sommet mondial pour les enfants et conformément à l'Accord de Nariño.

10. Le programme de coopération pour 1997-2001 permettra au Nicaragua d'atteindre ses objectifs nationaux et les objectifs suivants : a) faire mieux connaître et comprendre à l'opinion les deux conventions, apporter à la législation, aux institutions et aux politiques le soutien nécessaire pour que les droits des femmes et des enfants soient protégés; b) réduire la mortalité juvéno-infantile due aux maladies diarrhéiques et aux infections respiratoires aiguës et à des causes périnatales; c) améliorer la qualité des soins de santé maternelle et réduire la mortalité maternelle; d) mieux lutter contre les carences en oligo-éléments, réduire les redoublements et les abandons scolaires, en particulier dans les premières années du primaire et f) améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales mal desservies et les zones urbaines marginales.

11. Le programme sera appliqué aux niveaux national et local. Compte tenu des enseignements tirés, la priorité sera donnée au renforcement des capacités au niveau national pour améliorer la qualité et la couverture des services et, au niveau local, pour planifier et assurer les services, y compris les services non institutionnels, avec une plus grande participation de la collectivité et des ONG. Les stratégies de renforcement des capacités d'intervention des collectivités seront liées aux interventions dans le domaine de la prestation de services qui améliorent l'accès et la durabilité. La communication et la mobilisation sociales, l'aide apportée aux femmes pour les faire participer à toutes les grandes activités ainsi que le suivi et l'évaluation constitueront

des stratégies pluridisciplinaires. Il a été également tenu compte de cette approche dans la répartition des fonds en fonction des activités, 50 % du budget total étant consacrés à l'assistance technique, à la création d'institutions et à la formation. Pour réduire la dispersion des activités et permettre la mise en oeuvre d'interventions complémentaires, il n'y aura que quatre programmes.

Droits des enfants et des femmes

12. Ce programme recommandera d'apporter à la législation, aux institutions et aux politiques les améliorations nécessaires pour que les droits des enfants soient protégés, l'accent étant mis sur la réduction des inégalités entre les sexes. Il aidera également à mieux faire connaître les deux conventions, la politique en ce qui concerne les enfants et le code de l'enfant et de l'adolescent ainsi que la situation des femmes et des enfants. Les principales stratégies consisteront à renforcer les capacités, à entreprendre des activités de plaidoyer et de mobilisation. L'UNICEF apportera une assistance technique pour réformer la législation, en particulier celle relative au travail des enfants et celle qui a trait aux enfants en marge de la loi; créer un poste de médiateur indépendant pour les enfants et pour élaborer et appliquer des méthodes modernes de soins aux enfants qui ont besoin d'une protection spéciale. Des activités de démonstration seront réalisées pour vérifier ces méthodes.

13. Des études seront effectuées pour mieux faire connaître la prostitution et le travail des enfants, ainsi que les enfants vivant en marge de la loi et un système chargé de suivre l'application des deux conventions et la réalisation des objectifs du programme d'action national sera mis en place en coordination avec d'autres partenaires. Ce programme apportera son soutien à la formation des fonctionnaires et du personnel des ONG aux questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les activités seront menées en collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies et les donateurs intéressés, en particulier les pays nordiques, la Banque interaméricaine de développement et l'Union européenne qui tous apportent leur soutien au processus de démocratisation.

14. L'UNICEF apportera son soutien aux réunions destinées à sensibiliser l'opinion à la situation, aux droits et aux besoins des femmes et des enfants, à mobiliser des ressources et à coordonner l'action des institutions gouvernementales, des ONG et de la société civile pour trouver des solutions à des problèmes spécifiques. Le code de l'enfant et de adolescent, la politique gouvernementale, les réformes législatives et le suivi de l'application des deux conventions et du programme d'action national seront financés par prélèvement sur la masse commune des ressources. D'autres mesures seront prises si on dispose des fonds supplémentaires nécessaires.

Santé et nutrition

15. Ce programme cherchera à assurer l'exercice effectif par les femmes et les enfants de leur droit à des soins de santé adéquats. Il contribuera à réduire la mortalité infantile et postinfantile ainsi que la mortalité maternelle grâce à la réalisation des objectifs de la décennie. Les principales méthodes utilisées seront la mobilisation sociale, le renforcement des capacités, la

participation des communautés et la coopération interinstitutionnelle. Le programme sera mis en oeuvre en coordination avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et certaines ONG.

16. Le programme comprendra deux projets : appui aux soins de santé primaires et appui aux systèmes locaux intégrés de soins de santé. S'agissant des soins de santé primaires, l'UNICEF collaborera avec le Ministère de la santé en vue de renforcer la surveillance épidémiologique de la poliomyélite, de la rougeole et du tétanos néonatal et d'accroître la demande de vaccinations courantes. Un appui technique sera apporté pour étendre l'Initiative des hôpitaux amis des bébés à tous les grands hôpitaux et à 60 % des centres de santé. Avec l'appui des pays de la sous-région, l'UNICEF contribuera à réduire les carences en micronutriments, en encourageant l'industrie alimentaire locale à procéder à l'iodation du sel, du sucre et de la farine et en menant des activités de communication visant à stimuler la demande des consommateurs. Les activités de communication sociale seront financées par prélèvements sur la masse commune des ressources tandis que les fonds supplémentaires reçus dans le cadre du programme sous-régional serviront à financer les tests de faisabilité relatifs à l'enrichissement des aliments, les activités de plaidoyer et le contrôle de la teneur en micronutriments des aliments enrichis.

17. Le projet relatif aux systèmes intégrés de soins de santé sera mis en oeuvre dans sept départements où des recherches opérationnelles et épidémiologiques fondamentales seront conduites pour suivre la réalisation des objectifs au niveau local. Les infirmiers et les agents sanitaires locaux recevront une formation et du matériel afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires et d'améliorer la qualité du traitement des infections respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques ainsi que des soins de santé destinés aux femmes. Le taux moyen de conception et le taux de mortalité maternelle étant très élevés chez les adolescentes, le projet prévoit d'offrir à tous, et surtout aux adolescentes, des informations sur la prévention des grossesses à risques, du sida et des maladies sexuellement transmissibles. Un appui sera fourni à la prestation de services et une assistance technique sera proposée aux "foyers maternels" en vue surtout d'améliorer leurs systèmes de surveillance sanitaire. Ces activités seront d'abord mises en oeuvre à Matagalpa, où le taux de mortalité maternelle est supérieur à la moyenne nationale. L'ensemble du projet sera exécuté au moyen de fonds supplémentaires.

Éducation

18. Ce programme cherchera à assurer l'exercice effectif par les garçons et les filles de leur droit à une éducation de base et contribuera à réduire les taux d'abandon et de redoublement, en particulier dans les premières classes. Deux projets seront mis en oeuvre : politique et communication; et enseignement primaire. Le premier projet visera à stimuler la demande de la population en faveur d'un meilleur enseignement, à encourager les pouvoirs publics à s'engager à améliorer la qualité de l'enseignement primaire et à promouvoir la mobilisation des ressources et l'établissement de liens institutionnels intersectoriels. Il favorisera la concertation et la création de comités et de groupes de travail réunissant des professionnels et des associations en vue d'élaborer et d'appliquer une loi-cadre sur l'enseignement et des politiques relatives à l'enseignement primaire.

19. Le second projet (enseignement primaire) mettra l'accent sur le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la formation, sur l'amélioration des méthodes d'enseignement et sur l'élaboration et la réforme des modes d'apprentissage. Le matériel pédagogique destiné aux enfants scolarisés et non scolarisés (enfants qui travaillent) associera connaissances théoriques et pratiques, notamment sur la santé, l'environnement, l'égalité entre garçons et filles et les droits de l'enfant. En coordination avec le programme des systèmes intégrés de soins de santé, les activités seront élaborées au niveau municipal et s'appuieront sur des expériences concrètes et peu onéreuses menées dans des classes de différents niveaux et auprès d'enfants non scolarisés. On procédera à une évaluation des activités qui servira de base à l'élaboration des politiques relatives à l'éducation. Le matériel d'enseignement sera testé et évalué au niveau local. Les 2 500 membres du Fonds nicaraguayen pour l'enfance et la famille ainsi que les ONG travaillant au niveau communautaire recevront du matériel pédagogique ainsi qu'une formation.

20. Deux grandes stratégies seront adoptées : le renforcement des moyens dont les institutions disposent pour élaborer des politiques et des méthodes d'enseignement novatrices et la communication sociale. Des ressources prélevées sur la masse commune permettront de financer l'élaboration des politiques, les activités de communication, les réformes scolaires et la mise au point du matériel de formation. Des fonds supplémentaires financeront de nombreuses activités de formation et leur extension au niveau local.

Services de base intégrés

21. Ce programme se fonde sur les enseignements tirés de l'application des éléments "services de base intégrés" et "approvisionnement en eau et assainissement" du précédent programme de pays. Il sera mis en oeuvre dans 42 municipalités et devrait toucher 400 000 personnes. Ses objectifs sont les suivants : aider à élaborer des plans municipaux de développement social en faveur des enfants, des adolescents et des femmes et contribuer à élargir la couverture et relever le rendement des services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que des services destinés aux enfants les plus vulnérables. Le programme comprendra trois projets : a) formulation de politiques et de plans sociaux; b) développement des services décentralisés; c) approvisionnement en eau et assainissement de l'environnement. Le renforcement des capacités institutionnelles, l'autonomisation des communautés et, dans une moindre mesure, la prestation de services seront les principales stratégies suivies.

22. Par leur démarche intersectorielle, les deux premiers projets concourront à la décentralisation et contribueront à améliorer les services aux niveaux familial et communautaire. Des commissions municipales de l'enfance seront créées et des plans d'action municipaux seront établis. Une formation et une assistance technique seront dispensées pour développer les capacités de gestion sociale et renforcer les réseaux communautaires, pour généraliser l'étude des projets réussis et promouvoir l'échange de données d'expérience. Un appui sera prêté pour former quelque 4 000 dirigeants communautaires, sages-femmes et agents sanitaires locaux, militantes de la condition féminine, activistes et

professeurs bénévoles dans le domaine de la santé, de l'éducation et des soins aux enfants les plus vulnérables.

23. Planifié dans le cadre du programme sous-régional, le projet d'assainissement de l'environnement et d'approvisionnement en eau contribuera à : a) renforcer la planification, l'installation et le suivi des systèmes au niveau central et dans 30 municipalités; b) améliorer la coordination intersectorielle; c) donner aux communautés les moyens de planifier, installer et entretenir leurs installations (2 000 systèmes d'approvisionnement en eau et 14 000 latrines); d) créer 2 000 comités d'assainissement et d'approvisionnement en eau; e) mobiliser les ressources locales; f) encourager l'adoption de nouveaux comportements en matière d'hygiène personnelle et d'hygiène de l'environnement; et g) étendre de manière durable le réseau rural d'approvisionnement en eau et d'assainissement. La couverture des services d'approvisionnement en eau devrait ainsi être portée à 80 % et celle des services d'assainissement à 75 % dans les municipalités retenues. Le projet tirera parti des expériences et des compétences des autres pays d'Amérique centrale. Les ressources prélevées sur la masse commune pour réaliser ce programme seront consacrées au renforcement des capacités institutionnelles et à la planification au niveau municipal. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour améliorer la qualité et la couverture des services et garantir des interventions dans toutes les municipalités.

Stratégies d'appel de fonds

24. Ces dernières années, les pays nordiques ont été une source de financement importante. Par une concertation avec les donateurs au niveau local, on s'efforcera de maintenir et de conserver les sources de financement. On organisera des réunions périodiques avec les donateurs et on élaborera et distribuera du matériel d'information de qualité sur les expériences réussies, menées avec l'appui de l'UNICEF. On s'attachera également à mobiliser davantage de ressources du secteur privé au niveau local et on accordera la priorité à l'augmentation des ventes de cartes de voeux.

Contrôle et évaluation

25. Chaque programme et projet s'accompagne de mécanismes de contrôle, notamment d'indicateurs qui permettent d'évaluer les résultats obtenus et d'améliorer le processus de décision. Compte tenu de l'expérience acquise jusqu'à présent, on continuera à suivre de près le rapport coût-efficacité. On conduira des enquêtes et on adoptera des méthodes telles que les sites de référence pour évaluer l'impact des interventions. On s'efforcera de donner aux pays les moyens de mettre en place un système permettant de suivre l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. De plus, on procédera à des examens annuels et à mi-parcours très complets, avec la participation de tous les partenaires.

Collaboration avec d'autres organismes

26. Le programme proposé complète la note de stratégie concernant le programme de pays qui est en préparation. Le Ministère de la coopération extérieure sera chargé de coordonner ce programme. L'UNICEF collaborera étroitement avec

l'Organisation panaméricaine de la santé, le FNUAP, l'Agency for International Development des États-Unis et le Rotary International dans le domaine de la santé et de la nutrition; avec le PNUD en ce qui concerne le développement humain au niveau local; avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'éducation et de la santé; avec l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne le travail des enfants; et avec l'Agence suédoise de développement international dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et du développement local.

Gestion du programme

27. Le programme proposé et l'organigramme de l'UNICEF qui en découle sont conçus pour améliorer l'efficacité et la transparence, et utiliser de façon plus rationnelle les diverses compétences spécialisées de l'UNICEF. Une démarche qualitative, s'appuyant sur une solide assistance technique et la recherche cohérente d'un meilleur résultat, inspirera le nouveau style de gestion.

Tableau

Lien entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Nicaragua
Programme : 1997-2001

Domaine d'activité et source de financement	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars É.-U.)				POSTES[a]									Nombre total de postes	DÉPENSES DE PERSONNEL[b] (En milliers de dollars É.-U.)		
					Postes existants						Total partiel						
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	Adm. inter.	Adm. nat.	Serv. gén.		Adm. inter.	Personnel local	Total
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES																	
Droits de l'enfant et de la femme	1 360			1 360	0	0	0	0,3	0	0	0,3	0	0	0,3	230,6	0,0	230,6
Éducation	1 368			1 368	0	0	0	0,7	0	0	0,7	0	0	0,7	461,1	0,0	461,1
Santé et nutrition	1 000			1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Services de base intégrés	524			524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Appui aux programmes	748			748	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0,0	338,5	338,5
Total, MC	5 000			5 000	0	0	0	1	0	0	1	1	2	4	691,7	338,5	1 030,2
FONDS SUPPLÉMENTAIRES																	
Droits de l'enfant et de la femme		0	3 000	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Éducation		0	2 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Santé et nutrition		0	4 500	4 500	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	127,7	315,9	443,6
Services de base intégrés		0	8 500	8 500	0	0	0	1	0	0	1	1,1	6	8,1	691,7	617,3	1 309,0
Appui au programme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Total, FS		0	18 000	18 000	0	0	0	1	0	0	1	2,1	8	11,1	819,4	933,2	1 752,6
Total, MC et FS	5 000	0	18 000	23 000	0	0	0	2	0	0	2	3,1	10	15,1	1 511,1	1 271,7	2 782,8
BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AU PROGRAMME (prévisions pour 1994-1995)	Frais de fonctionnement			1 266,9													
	Effectifs				0	0	1	1	0	0	2	2	6	10	1 685,8	1 194,3	2 880,1
TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + ADM)					0	0	1	3	0	0	4	5,1	16	25,1	3 196,9	2 466,0	5 662,9
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																
	— Au début du programme proposé										6	3	18	27			
	— A la fin du programme proposé (à titre indicatif)										4	5,1	16	25,1	3 196,9	2 466,0	5 662,9

[a] Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

[b] Les postes de projets sont financés pour cinq ans et les postes permanents pour deux ans.

Abréviations : MC = masse commune des ressources; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; FS = fonds supplémentaires; Adm. inter. = administrateurs recrutés sur le plan international; Adm. nat. = administrateurs recrutés sur le plan national; Serv. gén. = agents des services généraux; ADM = administration.

- - - - -